



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
☎ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-08-05-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Propriano, le 08 mai 2020

MOTION

La crise sanitaire majeure qui touche le monde de plein fouet nous rappelle cruellement à la raison.

L'individualisme roi a tous les niveaux, a été brutalement détrôné par un ennemi invisible, pernicieux et assassin mettant notamment à mal de façon violente l'économie de notre pays et de nos territoires dont les communes ont la charge.

La performance individuelle de toutes les assemblées et de tous les élus que nous mesurons obsessionnellement depuis des décennies, ne vaut rien si elle ne s'inscrit pas dans une logique de protection collective.

Sans solidarité organisée au niveau institutionnel, la faillite est annoncée.

La liberté d'agir pour les communes ne vaut rien en cette période de pandémie car nos marges financières sont réduites à néant.

Pour l'heure au cœur de la tourmente, c'est vers l'Etat que nous nous tournons avec l'espoir qu'il trouve des solutions au marasme économique et social que nous allons subir.

Cela est justifié, d'autant que Monsieur le Président de la République a remis au centre du jeu les Maires.

Pour autant on ne doit pas attendre de l'Etat, la providence. Il nous appartient de gérer au mieux les deniers publics en hiérarchisant par ordre de priorité nos actions.

Aussi nous attendons de l'Etat, non pas la manne financière, mais des mesures législatives et réglementaires nous permettant d'assurer nos responsabilités et nos compétences en toute sécurité et liberté.

- **CONSIDÉRANT** l'état d'urgence créé par la loi du 23 mars 2020 et prolongé jusqu'au 24 juillet 2020.
- **CONSIDÉRANT** que le tourisme représente 30% du PIB de la Corse (transports inclus) contre 7% du PIB des régions du continent.
- **CONSIDÉRANT** le phénomène d'insularité qui est celui de la Corse.
- **CONSIDÉRANT** l'impact financier du tourisme sur les ressources des communes de la Corse.
- **CONSIDÉRANT** les investissements lourds mis en œuvre par les communes pour les doter d'équipements nécessaires au développement économique et touristique de leur territoire.
- **CONSIDÉRANT** la forte diminution de la fréquentation touristique en Corse entraînant une diminution très importante des recettes rattachées à cette fréquentation et à l'utilisation des équipements créés par les communes.
- **CONSIDÉRANT** les conséquences de cette situation exceptionnelle liée à la pandémie.

Le Conseil Municipal de PROPRIANO réuni ce jour 8 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BARTOLI Maire de la Commune, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Solliciter l'Etat, pour qu'il prenne toutes les mesures législatives et réglementaires permettant aux communes ayant réalisées des équipements structurants lourds, de pouvoir transférer du budget principal aux budgets annexes les crédits nécessaires à l'équilibre financier des budgets annexes dont il s'agit.
- Demander à Madame le Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, à Monsieur le Préfet de Corse, aux parlementaires de Corse, à Madame la Présidente de l'association des Maires de la Corse du Sud, de faciliter la demande de la commune de Propriano afin d'obtenir du gouvernement les moyens législatifs et réglementaires pour faire face au marasme économique annoncé.